

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'INSTITUT de l'INSPÉ

Séance du Jeudi 27 novembre 2025 à 13h

Le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le 27 novembre 2025, en visio, sous la présidence de Jean-Luc ROSSIGNOL, président du conseil d'institut.

Etaient présents ou représentés	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels et usagers de l'INSPÉ Laurent BARATO Maxime CONTE (suppléant) Farida DJELKHIR, procuration à D. HUMBERT Damien HUMBERT Carole IVANCE-MARTIN, procuration à J.L. ROSSIGNOL Marie MAZEROLLE Enzo MOULIN (suppléant) Arnaud MOULY Denis PASCO Emilie SAUNIER, procuration à A. MOULY Robin TOURNU	Emilia DEBRUILLE	
Représentants de l'UNIVERSITE : Franck BERGER Anne-Laurence FERRARI Pierre JOUBERT Coralie MAYEUR-CARPENTIER, procuration à P. JOUBERT Laurence RICQ	John-Pol PIERREL	
Représentants du RECTORAT : Fabien BEN Isabelle POYARD Julien ROCHE Jean-Luc ROSSIGNOL	Véronique BARÇON Isabelle BERTRAND	
Représentants des Collectivités Territoriales : Jean-Baptiste GAGNOUX	Chantal GUYEN	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT		
Personnes invitées : Elodie BELLE Cristina BUSQUET PARETS Nathalie GRITTI Matthieu LAUGIER Frédéric MUYARD Nathalie ROGGY		

Le quorum est atteint.

Jean-Luc ROSSIGNOL ouvre la séance à 13 heures et explique que ce conseil se tient exceptionnellement en visioconférence en raison du calendrier contraint et de la nécessité de valider certains éléments réglementaires.

Il souhaite la bienvenue à Jean-Baptiste GAGNOUX, nouvellement nommé pour représenter le conseil départemental du Jura.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 22 octobre 2025

Pas de remarque particulière.

→ Le compte-rendu du conseil d'institut du 22 octobre 2025 est mis au vote et **approuvé à la MAJORITÉ moins 3 abstentions.**

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

2. Scolarité

2.1 Mon Master 2026 : capacité d'accueil du Master enseignement et éducation – M2E

Jean-Luc ROSSIGNOL rappelle que la capacité d'accueil de chaque parcours du master *Métiers de l'enseignement et de l'éducation* (M2E) doit être renseignée sur la plateforme nationale « Mon Master », après validation par les instances de l'Université.

Frédéric MUYARD remercie l'Université et le Rectorat d'avoir accepté l'ouverture de ce nouveau master aux candidats non-lauréats des concours. Il présente ensuite le tableau des effectifs, en précisant que les CAL (capacités d'accueil limitées) correspondent au nombre total d'étudiants pouvant être accueillis — lauréats, non-lauréats et redoublants —, tandis que les COL (capacités offertes limitées) sont les capacités affichées sur « Mon Master ».

Pour 2026, l'INSPE propose de maintenir les mêmes capacités d'accueil totales (CAL) que les années précédentes. En revanche, les capacités affichées sur « Mon Master » (COL) ne concernent que les non-lauréats des concours, lesquels viendront compléter les groupes constitués par les lauréats.

Frédéric MUYARD précise que ces chiffres résultent d'une concertation avec l'ensemble des responsables de parcours, eux-mêmes en lien avec les corps d'inspection. Les capacités proposées s'appuient sur le nombre moyen de fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie au cours des quatre dernières années, ainsi que sur des projections tenant compte des volumes de postes susceptibles d'être ouverts aux concours 2026.

Conformément aux préconisations de la DGESIP, l'INSPE, l'université et le rectorat ont choisi de rester prudents sur les capacités offertes. Il sera possible, en mai, d'appeler plus de candidats (jusqu'au double) que la capacité affichée, si le nombre de lauréats intégrant le M1 est inférieur aux prévisions.

Pour exemple, pour le master M2E professorat des écoles à Besançon, la capacité d'accueil affichée sur « Mon Master » est fixée à 30 places pour une CAL de 100. L'accueil de non-lauréats suppose toutefois que l'académie puisse mobiliser un nombre suffisant de tuteurs pour les accompagner.

Il est également probable qu'un nombre significatif d'étudiants actuellement inscrits en M1 MEEF réussissent le concours au niveau licence et intègrent directement la deuxième année du M2E à la rentrée 2026.

Jean-Luc ROSSIGNOL reconnaît la difficulté d'établir des prévisions fiables dans le contexte de la réforme à venir, mais souligne que ce travail illustre la qualité de la collaboration entre l'Université et le Rectorat. Il insiste également sur l'importance d'ouvrir le master aux non-lauréats souhaitant poursuivre dans cette voie.

Pierre JOUBERT indique que les services de l'Université mettront tout en œuvre pour accompagner la mise en place de la réforme au sein de l'INSPE.

Julien ROCHE salue à son tour la qualité de la collaboration et souligne l'intérêt de disposer d'informations en amont permettant un échange avant validation.

→ Les capacités d'accueil du Master enseignement et éducation proposées pour la rentrée 2026 sont mises au vote et **approuvées à l'UNANIMITÉ**.

2.2 Mon Master 2026 : attendus et critères généraux d'examen des candidatures

Matthieu LAUGIER indique que les attendus et critères généraux d'examen des candidatures demeurent similaires à ceux appliqués pour l'ancien master MEEF, sous réserve de deux évolutions :

- Pour le M2E premier degré : une précision est apportée concernant la maîtrise des fondamentaux du cycle 4, exigée a minima pour l'ensemble des disciplines enseignées à l'école primaire. Deux critères non discriminants sont également mentionnés : le nombre de points PIX et le suivi des UE libres préparatoires au CRPE mises en place à la rentrée par l'Université.
- Pour le M2E second degré – parcours anglais : l'origine de la licence des candidats ainsi que l'éventuelle réalisation d'un séjour à l'étranger sont désormais prises en compte.

Jean-Luc ROSSIGNOL considère ces ajustements cohérents et se félicite que le suivi de l'UE libre proposée par l'Université soit reconnu dans l'examen des candidatures.

Maxime CONTE, représentant des étudiants, exprime une inquiétude concernant le parcours anglais : il redoute que l'absence de séjour à l'étranger, faute de moyens ou d'opportunité, ne constitue un frein à la sélection. **Frédéric MUYARD** le rassure en précisant qu'il ne s'agit pas d'un critère discriminant, mais d'un élément permettant de valoriser la diversité des expériences.

Laurent BARATO, représentant des PEMF, s'interroge sur l'évaluation de la maîtrise des fondamentaux dans l'ensemble des disciplines du primaire, compte tenu de leur nombre, et souhaite connaître la composition de la commission afin de savoir si les PEMF pourraient être associés au processus de sélection. **Matthieu LAUGIER** précise que l'évaluation des fondamentaux s'appuiera notamment sur les résultats obtenus au baccalauréat. **Frédéric MUYARD** ajoute que la commission est généralement composée d'enseignants de l'université, mais qu'il vérifiera s'il est réglementairement possible d'y intégrer des PEMF.

→ Les attendus et les critères généraux d'examen des vœux du Master enseignement et éducation sont mis au vote et **approuvés à l'UNANIMITÉ**.

2.3 UE libre de préparation au concours de recrutement des Professeurs du second degré

Jean-Luc ROSSIGNOL rappelle que le dispositif des UE libres du premier degré a été voté en septembre et que les formations ont débuté. Il convient désormais d'approuver un dispositif équivalent pour le second degré, dont la mise en place est prévue au début de l'année 2026 (second semestre).

Matthieu LAUGIER précise que cette UE libre s'inscrit dans la continuité des UE préparatoires au CRPE et vise à préparer les étudiants aux concours de recrutement des enseignants du second degré. Elle a pour objectif de préparer spécifiquement à la seconde épreuve d'admission, commune à l'ensemble de ces concours, lesquels comportent deux à trois épreuves d'admissibilité et deux à trois épreuves d'admission.

L'UE libre représente un volume total de 34 heures, réparties en deux volets :

- une partie commune de 20 heures,
- une partie disciplinaire de 14 heures, regroupant plusieurs disciplines.

Pour cette partie disciplinaire, l'objectif est de contextualiser les notions travaillées en amont. Par exemple, la question de la laïcité ne sera pas abordée de la même manière en CAPEPS, en CAPES Sciences de la vie et de la Terre, en CAPES Histoire-Géographie, etc.

Quatre groupes pour la partie commune devraient être ouverts sur différents sites de l'Université, et jusqu'à huit groupes pour la partie disciplinaire, en fonction des effectifs inscrits. À ce jour, 36 étudiants sont inscrits, un nombre encore limité mais qui devrait augmenter, la campagne d'inscription ayant débuté seulement lundi et certaines réunions d'information dans les composantes restant à venir, notamment à l'UFR SLHS la semaine prochaine. Les cours devraient débuter le 12 ou le 19 janvier 2026.

Les UEL premier et second degrés ne feront pas l'objet d'une évaluation de type « partiel » ; leur validation reposera sur l'assiduité des étudiants.

Jean-Luc ROSSIGNOL remercie une nouvelle fois l'Université pour son engagement dans la réussite de ce dispositif.

Arnaud MOULY se félicite de la mise en place de cette UEL, qu'il juge essentielle, et suggère d'y intégrer un module consacré au fonctionnement du système éducatif. **Matthieu LAUGIER** indique que la question de l'apport de connaissances sur la posture éducative a été évoquée lors d'une réunion avec les responsables de parcours et qu'un volet portant sur les droits et obligations du fonctionnaire pourrait également être envisagé.

Pierre JOUBERT propose, pour sa part, d'associer cette UEL à la possibilité d'effectuer un stage d'observation en établissement scolaire entre la L2 et la L3, estimant que l'immersion constitue la meilleure manière de découvrir le métier.

→ L'UE libre de préparation au concours de recrutement des professeurs du second degré est mise au vote et **approuvée à l'UNANIMITÉ.**

3. Questions diverses

Jean-Luc ROSSIGNOL indique avoir reçu une question diverse de la part d'une étudiante concernant la restauration du CROUS à l'INSPE. Celle-ci relaie les plaintes de plusieurs étudiants faisant état de dysfonctionnements répétés du service de restauration.

Maxime CONTE, représentant des étudiants, présente plusieurs témoignages recueillis :

« Le jeudi 6 novembre, à 12h30, en plein milieu du service, il ne restait quasiment plus de nourriture au restaurant universitaire : seuls quelques gnocchis à l'huile, non assaisonnés, ainsi que quelques fruits étaient encore disponibles. Aucun autre plat n'était proposé. Ce type de situation n'est pas isolée : il arrive régulièrement que certains plats manquent, qu'il n'y ait plus d'option carnée ou plus d'alternative végétarienne, limitant fortement le choix et ne répondant pas aux besoins alimentaires des étudiants. Ce jour-là, la rupture totale de stock est intervenue alors que le service était loin d'être terminé, empêchant de nombreux étudiants d'accéder au repas. Le personnel du RU aurait lui-même encouragé les étudiants à signaler ces difficultés, estimant que les quantités préparées sont insuffisantes au regard de la fréquentation réelle.

Un second témoignage relate les faits du vendredi 7 novembre. Après plus de vingt minutes d'attente, les étudiants ont été informés qu'il ne restait que 24 omelettes, un nombre insuffisant pour les personnes encore dans la file. Contraints de se rendre dans un commerce voisin, ils n'ont pu acheter qu'un repas incomplet,

parfois coûteux pour les étudiants boursiers, et ont dû reprendre les cours — voire des examens — avec un repas insuffisant. Les étudiants soulignent également que les plats servis ce jour-là (omelette et gnocchis) ne constituent pas un repas satisfaisant. Ils rapportent par ailleurs des ruptures fréquentes d'entrées, de desserts ou de plats chauds, pénalisant notamment les étudiants végétariens.

Un dernier témoignage, daté de ce jour, fait état d'une situation similaire : à 12h30, il ne restait qu'un seul plat (paëlla végétarienne), sans autre choix possible. Les étudiants indiquent également disposer de seulement trente minutes pour déjeuner, ce qui ne leur permet pas de bénéficier d'une véritable pause.

Jean-Luc ROSSIGNOL déplore ces dysfonctionnements et rappelle que tous les étudiants doivent bénéficier d'un service de restauration de qualité, quel que soit leur lieu de formation. Il souligne que cette mission relève du CROUS et non des composantes universitaires, et qu'il n'existe pas d'autre composante prenant en charge la restauration de ses étudiants comme le fait actuellement l'INSPÉ. Il estime indispensable de revenir sur ce sujet lors du prochain conseil d'institut et de le porter également au sein des instances de l'Université et du CROUS. Il rappelle qu'il n'est pas possible de promouvoir la qualité de vie étudiante sans garantir un accès effectif à la restauration.

Maxime CONTE se félicite que ce sujet soit pris en considération, soulignant son importance pour les étudiants.

Jean-Luc ROSSIGNOL réaffirme qu'il s'agit d'un point majeur à traiter tant au niveau de l'institut que dans les instances universitaires et auprès du CROUS.

Frédéric MUYARD informe qu'une réunion avec les délégués de groupe se tiendra le lundi 8 décembre, en préparation de la commission de la vie de l'institut. Le sujet pourra être abordé par les étudiants.

La séance est levée à 14h10.

Le Président du Conseil d'Institut,

Jean-Luc ROSSIGNOL